

Point 19 de l'ordre du jour provisoire

**APPLICATION DE LA RÉOLUTION 36 C/81 ET DE LA DÉCISION 187 EX/41
CONCERNANT LES INSTITUTIONS ÉDUCATIVES ET CULTURELLES
DANS LES TERRITOIRES ARABES OCCUPÉS**

Résumé

Le présent document est soumis conformément à la résolution 36 C/81 et à la décision 187 EX/41. Il récapitule les progrès accomplis par l'UNESCO depuis la 187^e session du Conseil exécutif en ce qui concerne l'aide fournie au peuple palestinien et à ses institutions éducatives et culturelles, ainsi qu'aux institutions analogues dans le Golan syrien occupé.

Le présent document n'a aucune incidence financière ou administrative.

Aucune décision n'est proposée.

I. INTRODUCTION

1. Le présent document rend compte des progrès accomplis dans la mise en oeuvre de l'aide apportée par l'UNESCO à l'Autorité palestinienne et aux parties prenantes concernées dans le territoire palestinien occupé et le Golan syrien occupé, depuis décembre 2011.

II. AIDE DE L'UNESCO AU TERRITOIRE PALESTINIEN OCCUPÉ

2. L'UNESCO a continué de coopérer étroitement avec le reste du système des Nations Unies. L'éducation et la culture sont désignées comme des priorités dans le Plan d'intervention à moyen terme des Nations Unies sur trois ans (2011-2013), conçu pour venir en aide au peuple palestinien et à ses institutions. L'UNESCO a continué à coordonner les activités dans ces domaines et à promouvoir la création de programmes conjoints concernant la culture et l'éducation.

ÉDUCATION

3. Pendant la période considérée, l'UNESCO a continué à aider le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur de l'Autorité palestinienne dans les domaines prioritaires définis d'un commun accord lors de la huitième réunion du Comité conjoint UNESCO/Autorité palestinienne (mars 2008), à savoir la formation des enseignants, la planification et la gestion de l'éducation et l'enseignement scientifique, et a développé son assistance dans le domaine de l'éducation inclusive et du développement de la petite enfance. L'Organisation a également renforcé ses programmes éducatifs d'urgence en Cisjordanie et à Gaza (pour plus

d'informations, voir le document 189 EX/20, Rapport sur la reconstruction et le développement de Gaza).

4. Dans le cadre du programme « **Des systèmes de qualité pour des enseignants de qualité** », financé par l'Union européenne (3,6 millions d'euros), une assistance technique a été fournie pour l'élaboration des systèmes et cadres opérationnels nécessaires à l'application de la Stratégie de formation des enseignants, notamment sous la forme d'un soutien à la Commission du développement de la profession d'enseignant. Pendant la période considérée, une aide supplémentaire a été apportée pour la finalisation des normes professionnelles nationales. Des guides des normes applicables aux enseignants sont en cours d'élaboration et des normes pour les chefs d'établissement font actuellement l'objet d'essais pilotes en vue de s'assurer de leur caractère réaliste et applicable. Les descriptions de poste des enseignants en début de carrière et des enseignants confirmés ont été élaborées par le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur. Un soutien a continué d'être fourni aux doctorants. Pendant la période considérée, cinq doctorants sur 22 ont soutenu leur thèse, et les autres s'apprêtent à le faire. Un groupe de 15 fonctionnaires du Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur et membres du personnel universitaire ont assisté en Norvège à une formation sur des sujets éducatifs spécialisés, à savoir l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans l'éducation et les besoins éducatifs spéciaux. Cette activité s'inscrit dans une démarche d'amélioration et d'élaboration de programmes de formation pour le perfectionnement professionnel des enseignants. En outre, un groupe de neuf personnes a assisté en Allemagne à un colloque international spécialisé sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans l'éducation. Cela contribuera à renforcer les capacités pour un deployment efficace des technologies de l'information et de la communication ainsi que de l'apprentissage en ligne aux fins du perfectionnement professionnel des enseignants. Par ailleurs, la Journée mondiale des enseignants, célébrée le 5 octobre 2011, a mis l'accent sur la promotion de l'égalité entre les sexes.

5. En ce qui concerne la **planification** et la **gestion de l'éducation**, l'UNESCO a continué à soutenir le renforcement des capacités nationales de planification de l'éducation dans le territoire palestinien occupé, notamment pour ce qui est de l'intensification des services de base dans la Zone C. En collaboration avec le Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies, l'UNESCO a fourni un appui technique supplémentaire pour la réalisation d'une analyse de situation comme base d'un plan stratégique pour la Zone C devant s'intégrer au Plan stratégique de développement de l'éducation. L'évaluation et la planification de l'offre éducative dans la Zone C fait partie des deux priorités inscrites dans la stratégie révisée des Nations Unies (coordonnée par l'UNESCO dans le domaine de l'éducation). Il convient de noter la plus grande appropriation par le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur ainsi que les résultats obtenus au niveau des politiques grâce à cet appui : le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur a constitué une liste de 183 écoles de la Zone C et des zones marginalisées (vieille ville d'Hébron, banlieue de Jérusalem) et élaboré de nouveaux indicateurs qualitatifs de suivi et d'évaluation pour les zones marginalisées, y compris la Zone C (par exemple des indicateurs de fragilité). Lors de l'examen annuel du secteur éducatif effectué avec les donateurs en novembre 2011, il a été décidé d'inclure la Zone C dans le plan annuel et dans le rapport d'évaluation et de suivi du Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur. Ce soutien a permis d'améliorer la participation de ce Ministère au Pôle Éducation, ce qui contribuera à rapprocher la dimension humanitaire et la dimension de développement.

6. Comme suite à l'évaluation des programmes en place axés sur le **développement de la petite enfance** et l'**éducation inclusive** et adaptée aux besoins des enfants, et en tant qu'organisme chef de file du Groupe stratégique des Nations Unies sur l'éducation dans le territoire palestinien occupé, l'UNESCO, en étroite collaboration avec le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur et l'équipe de pays des Nations Unies, a mis la dernière main à l'élaboration du dispositif global en matière d'éducation destiné à combler certaines lacunes observées dans l'assistance technique au sein du Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur en ce qui concerne l'offre d'une éducation de qualité pour tous. Ce dispositif, qui doit être mis en oeuvre au cours des deux prochaines années et qui couvre la Cisjordanie et Gaza, inclut des objectifs clairs en matière d'amélioration des

capacités d'élaboration de programmes inclusifs et adaptés aux besoins des enfants, de la petite enfance à l'adolescence. En plus du renforcement des capacités et des institutions ainsi que de l'implication de la communauté, le dispositif sera axé sur l'élargissement de l'accès aux services de développement de la petite enfance et à l'éducation de qualité, dans un contexte d'éducation inclusive et adaptée aux besoins des enfants, par la création de 46 établissements préscolaires rattachés à des écoles d'éducation de base de la Zone C et d'autres zones vulnérables de Cisjordanie et de Gaza. Les activités énoncées dans le dispositif des Nations Unies seront mises en oeuvre par le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur en coopération avec l'UNESCO, la FAO, le PNUD, l'UNFPA, l'UNICEF, l'UNRWA, l'UNSCO, le PAM et l'OMS, l'UNESCO étant chargée de la coordination. Au nom des organismes des Nations Unies et en tant que coordinatrice du Groupe stratégique des Nations Unies sur l'éducation, l'UNESCO s'est attelée à la mobilisation de ressources destinées à ce dispositif éducatif en décembre 2011.

7. Dans le domaine de l'**enseignement scientifique**, le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur, en collaboration avec l'UNESCO, le Consulat général de France et l'Association palestinienne de médiation scientifique Al Nayzak, a organisé la deuxième édition du Festival palestinien des sciences en octobre 2011. Faisant écho à la Journée mondiale de la science au service de la paix et du développement proclamée par l'ONU et à la Fête de la science organisée chaque année en France, le Festival palestinien des sciences s'est tenu successivement à Ramallah, Hébron, Naplouse, Abu Dis et Gaza. Près de 10 000 enfants de Cisjordanie et de Gaza ont pu développer leur sens de l'observation et de la déduction en se livrant à des expériences scientifiques proposées par leurs aînés, étudiants en filière scientifique dans trois grandes universités palestiniennes. Plusieurs disciplines scientifiques majeures ont été abordées à l'occasion de cette manifestation – la médecine, la chimie, la biologie, la chimie alimentaire, l'environnement, la mécanique, la génétique, la géologie, l'informatique, l'irrigation et la gestion des ressources en eau – par le biais d'activités conçues et dirigées par des étudiants universitaires.

8. Dans le cadre de son action visant à offrir des **possibilités d'apprentissage aux communautés marginalisées**, l'UNESCO a poursuivi sa collaboration avec l'ONG Right to Play en vue de mener des activités ludiques dans 13 écoles publiques situées dans la zone d'accès restreint couvrant Gaza, Jérusalem-Est et la Cisjordanie. Les activités, mises en oeuvre par des animateurs-formateurs de 13 écoles, ont mis l'accent sur le renforcement des capacités en matière d'encadrement des jeunes et permis de pratiquer avec les enfants des exercices autour de la sécurité, du sport et du jeu, dans les écoles sélectionnées. Cette action était également liée au projet de planification et de gestion des crises, ainsi qu'au projet de réduction des risques de crise et de catastrophe du programme UNESCO-Bureau de S. A. Cheikha Moza Bint Nasser pour le soutien d'urgence au système éducatif à Gaza (pour plus d'informations, voir le document 189 EX/20 – Rapport sur la reconstruction et le développement de Gaza).

9. Par le biais de ses activités en Cisjordanie et à Gaza, l'UNESCO apporte un **soutien psychosocial aux enseignants et aux étudiants**. L'Organisation a également poursuivi sa coopération avec le Centre communautaire polyvalent de documentation, un centre d'éducation non formelle à Naplouse. Celui-ci a organisé diverses activités éducatives dans le cadre de camps de vacances ; 143 enfants ont bénéficié de cours de rattrapage (en anglais, français, sciences et mathématiques) et participé à des activités ludiques et sportives. Un groupe de 30 enfants de 7 à 13 ans originaires de la Vieille Ville, ainsi que du village et du camp de réfugiés de Balata, ont participé aux activités de réhabilitation du site archéologique de Tell Balata, aux côtés d'un groupe de 20 jeunes hommes et femmes âgés de 15 à 18 ans.

10. L'UNESCO a également continué de jouer un rôle actif dans les **structures de coordination du système des Nations Unies**, où elle a harmonisé son action humanitaire avec celle d'autres acteurs au travers de l'équipe de pays humanitaire et de ses structures subsidiaires, principalement le Pôle Éducation, ainsi que par le biais des groupes de travail spécifiques du Groupe de travail sur la protection, tels que le Groupe de travail sur la protection de l'enfant ou le Groupe de travail sur les déplacements. À cet égard, l'UNESCO a pris une part active à l'élaboration de l'appel consolidé de 2012, ainsi qu'à la rédaction et la mise en oeuvre de la stratégie de sensibilisation de l'équipe de pays humanitaire et de la

stratégie d'intervention rapide intergroupe. Des activités ont été menées en vue de tisser un lien solide et continu entre l'humanitaire et le développement ; à cet égard, les précieux enseignements tirés de l'intervention à Gaza sont recueillis dans le but d'orienter des interventions similaires en Cisjordanie, le cas échéant, notamment dans la Zone C. L'expérience des normes minimales du Réseau interagences pour l'éducation en situations d'urgence devrait s'avérer particulièrement utile et sera une contribution majeure aux efforts concertés déployés par l'ensemble des acteurs.

CULTURE

11. Le Bureau de l'UNESCO à Ramallah poursuit sa coopération stratégique avec l'Autorité palestinienne, principalement par l'apport d'une assistance technique ainsi que par le renforcement des capacités nationales des institutions concernées. L'alignement des priorités nationales dans le domaine de la culture (Plan national palestinien 2011-2013) vise à la construction de l'État palestinien et à la réalisation des OMD 1, 3 et 7.

12. Depuis neuf ans, suite à l'adoption par le Comité du patrimoine mondial de la décision 26 COM.6.1 sur la sauvegarde du patrimoine naturel et culturel palestinien (Budapest, 2002), l'UNESCO a déployé des efforts de préparation et de renforcement des capacités en vue d'améliorer la coopération dans le domaine de la culture. Ces efforts portent maintenant leurs fruits : le dossier de candidature concernant le site du patrimoine culturel « Lieu de naissance de Jésus : l'église de la Nativité et la Route des pèlerinages, Bethléem » a été finalisé, et plusieurs professionnels locaux ont été formés à la préparation des documents relatifs au patrimoine mondial. Dans le domaine du patrimoine culturel immatériel, l'UNESCO a apporté une aide technique pour l'élaboration d'un cadre de référence pour l'inventaire des contes populaires, des danses traditionnelles, de la culture de la pêche et du savoir agricole traditionnel – s'inscrivant dans la mise en oeuvre du Programme du F-OMD sur la culture et le développement, financé en partie par le Gouvernement espagnol et le Programme ordinaire de l'UNESCO.

13. Un atelier de quatre jours ayant pour thème « **Élaboration d'une charte nationale pour la conservation et la gestion du patrimoine palestinien** » a été organisé en décembre 2011, en coopération avec le Ministère du tourisme et des antiquités, l'ICCROM et plusieurs organisations locales de protection du patrimoine culturel, avec l'appui du Fonds pour la réalisation des OMD (F-OMD) et du Gouvernement maltais. Il a produit des directives concertées et des matériels pour la rédaction d'une loi palestinienne sur le patrimoine garantissant une protection efficace des biens culturels.

14. Dans le cadre du F-OMD, le **Plan intégré de conservation et de gestion pour Sabastiyya** réunit toutes les informations pertinentes sur la protection des sites et éléments archéologiques, le tissu urbain historique et le paysage culturel, et devrait être parachevé d'ici à mars 2012. La conception des légères infrastructures touristiques, à l'entrée du site archéologique de Sabastiyya, a été approuvée par les autorités compétentes, alors que des fouilles de sauvetage se poursuivent sur le chantier de construction. L'UNESCO, par le biais du F-OMD, continue également de soutenir l'école d'art dramatique du Théâtre Liberté, au camp de réfugiés de Jénine – un programme de formation triennal de haut niveau professionnel consacré à tous les aspects du théâtre (les étudiants sont formés à devenir acteurs, metteurs en scène, producteurs, régisseurs, auteurs dramatiques et professeurs d'art dramatique).

15. Pendant la période considérée, les trois projets suivants ont été achevés : (i) « Plan de conservation et de gestion de la région de Bethléem », financé par le Gouvernement italien, dont les résultats seront publiés en mars 2012 ; (ii) « Rénovation de la vieille ville de Naplouse – Restauration et réutilisation adaptative du Khan al-Wakala », financée par l'Union européenne, un projet dont l'inauguration est prévue pour mars 2012, qui comprend la réhabilitation du « khan » (caravansérail) ainsi que sa reconversion en équipement urbain et en pépinière d'activités économiquement compatibles, et qui contribue à la revitalisation de la vieille ville, quartier particulièrement marginalisé ; et (iii) « Sauvegarde des ressources historiques et environnementales en vue du développement durable dans le gouvernorat de Bethléem ». La principale réalisation de ce dernier projet, à savoir le « Plan d'aménagement

du paysage de Battir », a reçu le « Prix international Méлина Mercuri pour la sauvegarde et la gestion des paysages culturels ». Des festivités en l'honneur de ce prix ont eu lieu à Battir, en octobre 2011, en présence des autorités grecques.

16. Dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine, financé principalement par le Gouvernement japonais, le programme conjoint « Protection des moyens de subsistance et autonomisation durable des communautés rurales et de réfugiés vulnérables dans la vallée du Jourdain » s'est poursuivi et le premier bâtiment a été achevé. Il a pour objet de démontrer les avantages de l'architecture en terre, grâce à l'utilisation d'adobes fabriqués sur place. La deuxième édition du Forum consultatif national, tenue en novembre 2011 au camp de réfugiés d'Akbat Jaber (UNRWA), à proximité du nouveau centre communautaire pour les femmes et les enfants, a reçu la visite du Coordinateur résident et d'autres chefs de secrétariat d'organismes des Nations Unies, lesquels ont pu apprécier l'implication des femmes dans la fabrication des briques cuites ainsi que le fruit de leur travail, la création d'emplois et l'acquisition de compétences par les membres de communautés marginalisées, et la formation sur le tas de jeunes architectes. (Voir la page Facebook www.facebook.com/pages/Reviving-Earth-Architecture-in-the-Jordan-Valley-Palestine/248639418496868.) Le programme prévoit la construction de cinq autres bâtiments en adobe destinés aux populations locales.

17. En novembre 2011, l'UNESCO a commandé une étude sur l'utilisation durable des ressources et des technologies pour l'architecture en terre (recyclage de l'eau, énergie solaire et éolienne, par exemple), dont les principes et applications seront mis en pratique lors de la construction des bâtiments entrant dans le cadre de ce programme.

18. En ce qui concerne le développement des musées, la phase III du « Musée de la Riwaya à Bethléem », projet financé par le Gouvernement norvégien, a été achevée. À l'automne 2011, d'importants travaux de rénovation ont été réalisés et les fondements d'une future gouvernance ont été posés. En décembre 2011, après approbation du document par le Comité directeur, l'UNESCO a soumis la proposition en vue de la finalisation de l'intervention, portant principalement sur la production multimédia (phase IV).

19. Les activités se poursuivent pour l'amélioration de deux sites archéologiques ayant une « valeur universelle exceptionnelle » potentielle : Tell Balata à Naplouse (financement par le Gouvernement néerlandais) et Qasr Hisham à Jéricho (appui du Gouvernement suisse). La conception du centre des visiteurs à Tell Balata et les travaux concernant la Maison des mosaïques à Qasr Hisham progressent.

20. En janvier 2012, l'UNESCO a pu négocier avec l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI) un programme triennal de « développement local par la réhabilitation et la revitalisation de l'environnement historique bâti palestinien », qui a réuni les quatre grandes organisations de protection du patrimoine culturel actives dans le pays depuis plusieurs années (le Centre de conservation de l'architecture – Riwaq, le Centre pour la préservation du patrimoine culturel à Bethléem, le Comité de réhabilitation d'Hébron, et le Programme de revitalisation de la Vieille Ville de Jérusalem – Welfare Association). Cet accord améliorera la coopération entre la société civile et le Gouvernement palestinien dans un secteur vital pour le développement socioéconomique.

SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES

21. Grâce au Gouvernement norvégien et au programme « Égalité des sexes et autonomisation des femmes dans le territoire palestinien occupé » du F-OMD, l'UNESCO a continué de soutenir la promotion de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes dans la société palestinienne par le biais des activités du Centre de recherche et de documentation des femmes palestiniennes. Pendant la période considérée, le Centre a réalisé quatre études portant sur les questions d'éducation suivantes : les conditions des élèves en collège communautaire et leur avenir professionnel et universitaire ; la représentation des sexes dans les manuels en arabe utilisés en quatrième année dans les écoles publiques palestiniennes ; les politiques éducatives et leurs effets sur les relations de pouvoir entre les sexes ; et l'incidence des caractéristiques socioéconomiques familiales sur

les différences entre les sexes dans les disciplines universitaires. En outre, deux fiches de synthèse ont été complétées : la première sur les comportements sociaux envers les personnes handicapées dans une perspective de genre, et la seconde sur la législation palestinienne.

22. Le centre de recherche et de documentation des femmes palestiniennes a poursuivi ses opérations de renforcement des capacités et élaboré quatre cours de formation à long terme portant sur la recherche-action, la gestion de projet, les unités pour l'égalité des sexes et l'audit de l'égalité entre les sexes. Deux manuels ont également été réalisés : l'un pour être utilisé par les ONG de femmes dans les campagnes de lutte contre les violences faites aux femmes, l'autre traitant de la question du genre sous divers aspects (analyse, besoins, rôles, intégration, audit) ainsi que du budget spécifique consacré aux unités pour l'égalité des sexes dans les ministères palestiniens. Plusieurs ateliers de sensibilisation aux droits des femmes ont été organisés par le Centre, notamment en collaboration avec le Conseil législatif palestinien, en vue de présenter des fiches de synthèse sur les « lois qui empêchent les femmes de participer au marché du travail » et les « lois qui écartent les femmes de la prise de décision et de l'appel à l'action ».

23. Plusieurs activités se sont poursuivies dans le cadre du programme du F-OMD : formations à l'intention des homologues nationaux et des organisations de femmes sur les conclusions des recherches, les cadres réglementaires et la sensibilisation ; et sensibilisation des enseignants, des élèves et des parents à la question de l'égalité entre les sexes et de la violence contre les filles et les garçons. Enfin, un manuel sur la lutte contre la violence scolaire a été élaboré à l'intention du Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

COMMUNICATION ET INFORMATION

24. Dans le cadre d'un vaste projet financé par le Gouvernement finlandais, le Secteur de la communication et de l'information a continué de soutenir le Centre palestinien pour le développement et la liberté des médias (MADA). Durant la période considérée, le MADA a inauguré son nouveau site Internet, publié des communiqués de presse et des rapports mensuels sur les atteintes à la liberté de la presse, réalisé deux études et donné cinq conférences à des étudiants en journalisme et communication. En particulier, le Centre a créé, conjointement avec d'autres organisations, le Réseau arabe sur la liberté d'expression. Par ailleurs, dans le cadre du projet financé par la Finlande, le Centre de développement des médias de l'Université de Bir Zeit a permis à des femmes journalistes d'effectuer des stages en Cisjordanie et à Gaza. De son côté, Filastiniyat a apporté son appui à un travail en réseau mené par le Club des femmes journalistes palestiniennes en organisant des réunions axées sur le partage de l'expérience professionnelle, l'utilisation des médias sociaux et les difficultés auxquelles sont confrontées les femmes journalistes. Filastiniyat a également facilité l'organisation d'une vidéoconférence entre des journalistes de Gaza et le Syndicat des journalistes palestiniens à Ramallah et permis à des femmes journalistes d'effectuer des stages en Cisjordanie et à Gaza. Cette ONG a publié un répertoire des femmes journalistes palestiniennes ainsi qu'un répertoire des professionnelles des médias, entre autres activités également financées par la contribution finlandaise.

25. Le projet « Renforcement de la démocratie participative et du dialogue palestiniens » (290 000 dollars des États-Unis), financé par le Fonds des Nations Unies pour la démocratie, a été mené avec succès, et le principal partenaire de l'UNESCO, le réseau d'information AMIN, y a apporté son concours en 2011, avec des fonds du Programme international pour le développement de la communication (PIDC) ; dans le cadre du projet en cours « Médias citoyens : un vecteur de changement », qui s'achèvera en mars 2012, des ateliers ont été organisés sur les techniques avancées des médias sociaux à l'intention des journalistes, des membres de communautés et des blogueurs en Cisjordanie et à Gaza, dans le but de proposer une plate-forme médiatique alternative pour la promotion de la liberté d'expression, du pluralisme, du changement social et du dialogue participatif actif. Toujours dans le contexte des activités financées par le PIDC, le projet « Renforcement du rôle et de la voix des femmes dans les médias » a également été mené avec succès par la première station de radio communautaire pour les femmes dans le territoire palestinien occupé, Nissa FM,

l'objectif étant d'améliorer les compétences des femmes reporters communautaires, en particulier celles des zones rurales.

26. Avec des fonds du Programme ordinaire, l'UNESCO a financé une formation à la couverture des conflits en Cisjordanie et à Gaza, en partenariat avec l'Université Bir Zeit. Elle a également contribué au renforcement des capacités pour la couverture des questions humanitaires et d'aide au développement au sein de l'Agence de presse palestinienne (WAFA).

III. AIDE DE L'UNESCO DANS LE GOLAN SYRIEN OCCUPÉ

27. Le Programme de bourses pour des étudiants syriens du Golan syrien occupé, financé par le Fonds-en-dépôt japonais, a été lancé en juillet 2009 pour l'octroi de 24 bourses d'une durée de quatre années d'études à des étudiants du Golan syrien occupé. La mise en oeuvre du projet s'est poursuivie pendant la période considérée. Pour l'année universitaire 2010-2011, 16 étudiants au total pouvaient y prétendre. Toutefois, seuls quatre d'entre eux ont été jugés admissibles pour l'année universitaire en cours (2011-2012). L'annonce des bourses disponibles pour l'année universitaire 2011-2012 s'est faite en septembre 2011. Le Ministère de l'enseignement supérieur n'a reçu que six candidatures d'étudiants actuellement inscrits, dont deux ont été jugés admissibles selon les critères de sélection définis dans le manuel de procédures du projet. En conséquence, pour l'année universitaire 2011-2012, six étudiants au total se verront décerner une bourse.